

Les enfants qu'on a eus ! Les politiques sociales dans les stratégies de femmes de la trentaine évoquant leurs maternités
Our children... Social policies in the strategies of women in their thirties describing their pregnancies
¡ Los hijos que se han tenido ! Las políticas sociales en las estrategias de mujeres en la treintena al evocar sus maternidades

Denise Lemieux

Numéro 36, automne 1996

Politiques familiales et vies de femmes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005142ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005142ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lemieux, D. (1996). Les enfants qu'on a eus ! Les politiques sociales dans les stratégies de femmes de la trentaine évoquant leurs maternités. *Lien social et Politiques*, (36), 123–131. <https://doi.org/10.7202/005142ar>

Résumé de l'article

En s'appuyant sur des récits de vie sur le désir d'enfant obtenus auprès de Québécoises dans la trentaine, récits où le projet d'enfant et les maternités déjà réalisées sont situés dans l'ensemble des trajectoires de vie, cet article examine la perception des politiques et mesures reliées dans les discours à la mise au monde ou à la garde des enfants, telles qu'elles sont évoquées autour d'une naissance réelle ou éventuelle. L'analyse qualitative des entrevues révèle que les projets d'enfant et les stratégies pour les réaliser s'inspirent d'une conception de la parentalité où l'affectif et le temps donné à l'enfant priment sur les aspects de coûts de l'enfant. Bien peu de mères ont pu bénéficier de congés de maternité, ne possédant pas le statut d'emploi qui y donne accès; par ailleurs, celles qui n'ont pu financer leur retrait d'emploi au moment d'une naissance avec leurs revenus ou celui d'un conjoint ont eu recours à des mesures sociales diverses.

Les enfants qu'on a eus ! Les politiques sociales dans les stratégies de femmes de la trentaine évoquant leurs maternités

Denise Lemieux

Dans un contexte général de déclin de la fécondité observé dans tous les pays occidentaux au cours des dernières décennies, la comparaison des politiques sociales et familiales des divers États semble constituer une des voies d'analyse pour expliquer les légers écarts observés d'un pays à l'autre. Au-delà des politiques ciblées sur la natalité ou la famille, un ensemble étendu de mesures étatiques peut retentir sur les phénomènes familiaux et démographiques, compte tenu de la complexité des liens qui rattachent les hommes et les

femmes à leur vie professionnelle et de leurs manières d'aborder la vie parentale (Pitrou, 1994; Léridon, 1995; Simard, 1994). Comme le démontre une étude économique des législations canadiennes, des effets contradictoires semblent cependant découler des objectifs de redistribution des politiques sociales et fiscales et des objectifs de compensation pour les coûts des enfants visés par certaines politiques familiales (Lefebvre, Brouillette et Felteau, 1994a). Divers auteurs soulignent aussi les effets contrastés des mesures de *welfare*, qui se répercutent différemment sur les statuts de mère et de travailleuse. Les logiques complexes mises en œuvre dans chaque

pays favorisent plus ou moins des conceptions de familles à un ou à deux revenus (Lewis, 1992).

Dans quelle mesure les retombées des diverses politiques sociales et familiales sur les familles et les individus sont-elles vraiment perçues par les acteurs et entrent-elles dans les calculs des femmes et des hommes qui envisagent de former une famille ? L'articulation entre le niveau macro-social des politiques et le niveau microsocial où se prennent les décisions démographiques constitue un domaine encore peu défriché, pourtant au cœur de l'évaluation des politiques. Dans l'étude des liens entre institutions sociales et variations individuelles des



comportements démographiques, Oppenheim Mason attire l'attention sur la perception des normes sociales par les individus et sur le rôle des individus dans la transformation des institutions (Oppenheim Mason, 1991).

L'objet de cet article est précisément d'explorer la perception des politiques à incidences démographiques à partir des discours de Québécoises de divers milieux qui ont eu leurs enfants à des âges plus ou moins précoces ou tardifs. Les politiques étant envisagées par ce bout de la lorgnette, à l'échelle des individus et au moyen de la méthode des récits de vie, notre analyse met en évidence, dans cet ensemble de témoignages, le recours lors des naissances à une diversité de politiques parfois destinées à de tout autres fins mais qui servent au besoin de politique familiale.

Les données utilisées font partie d'une recherche effectuée au moyen d'entrevues de type récit de vie auprès d'un peu plus d'une centaine de jeunes adultes du Québec âgés de 20 à 40 ans, ayant ou non des enfants (Dandurand, Bernier, Lemieux et Dulac, 1992)¹. Le matériel qualitatif dont s'inspire cet article est constitué des récits des femmes dans la trentaine, soit un groupe d'âge où une majorité de femmes ont déjà réalisé au moins en partie leurs projets de procréation selon les données de recense-

ment sur la cohorte de la trentaine au sein des populations canadienne et québécoise (Rochon, 1989; Duchesne, 1993; Beaujot, 1995). Les récits étudiés ici proviennent d'un échantillon qui représente une diversité de milieux, de niveaux de scolarité et de situations conjugales; il comprend vingt femmes dans la trentaine ayant eu entre un et trois enfants, et neuf femmes qui n'en ont pas.

Cette recherche ne portait pas de façon directe et systématique sur les attitudes vis-à-vis des politiques sociales ou familiales. On peut cependant repérer dans les entrevues plusieurs mentions de politiques sociales reliées par les répondantes à leur entrée dans la parentalité ou à sa mise en retrait. Il s'agit des congés de maternité et des congés parentaux, des allocations à la naissance, des allocations familiales et des subventions aux services de garde, mais aussi de tout autres mesures étatiques de paiements de transfert ayant un impact sur les revenus familiaux, mesures d'assistance sociale, assurance-chômage, programmes de soutien à l'emploi ou aux études, mesures fiscales. Après avoir repéré les liens faits dans ces discours entre l'une ou l'autre de ces diverses mesures et la naissance d'un enfant et identifié la présence de telles références à des politiques dans certains calculs des acteurs

concernant un projet d'enfant, nous tenterons d'en interpréter les recours différenciés selon les individus en situant tel ou tel discours dans les conditions de vie des répondantes, ainsi que dans leurs stratégies conjugales, professionnelles, éducatives et familiales, qui renvoient aux représentations de la maternité-paternité et du travail des femmes.

Le coût de l'enfant : un discours à plusieurs niveaux

Prise dans son ensemble, cette recherche a mis en évidence, parmi les déterminants des projets de procréation, les expériences personnelles préalables, soit l'expérience familiale vécue pendant l'enfance, un début d'insertion professionnelle ou diverses réalisations marquant l'entrée dans la vie adulte et conférant à l'individu un sentiment d'identité, et enfin la formation d'un couple où le conjoint apparaît comme un parent potentiel capable d'être responsable de l'enfant (Dandurand, Bernier, Lemieux et Dulac, 1992; Lemieux et Bernier, 1993). Malgré l'importance réitérée dans les témoignages de l'affectif et du relationnel dans la formation des familles, des composantes économiques plus immédiates et des stratégies professionnelles et familiales sont de toute évidence impliquées dans les décisions des individus qui envisagent la mise au monde d'un enfant; en certains cas, elles peuvent même constituer des facteurs déterminants de leur réalisation et du moment de cette réalisation. Dans les sociétés contemporaines où l'État intervient dans plusieurs secteurs de la vie sociale, outre les mesures directement associées à la natalité (primes à la naissance, allocations familiales), les politiques touchant la formation, l'emploi, la santé, l'éducation et le revenu peuvent également intervenir dans les processus éloignés et immédiats

qui façonnent les contextes des décisions ou des refus de procréer.

Bien que les répondantes reconnaissent l'importance de la question financière et dans certains cas sa prise en considération pour décider du moment d'une naissance, pour y surseoir ou pour décider d'interrompre une grossesse imprévue, des témoignages en provenance de tous les milieux rejettent l'association trop ouverte entre la naissance de l'enfant et la notion de coût de l'enfant : « Quand on en a pour deux on en a pour trois » affirme une célibataire, qui pour sa part poursuit le rêve d'une vie conjugale plus que d'une vie familiale. À plus forte raison, des mères d'un, deux ou trois enfants rejettent l'idée que l'on puisse avoir des enfants pour des raisons financières. Plusieurs disent qu'il ne faut pas attendre d'avoir les conditions optimales ou que ceux qui accordent trop d'importance à ces calculs ne trouvent jamais le bon moment. Celles qui, mieux établies dans une carrière, envisagent d'avoir un enfant ou celles qui ont attendu la stabilité professionnelle avant d'en avoir un disent que ce n'est pas tant la question financière qui les préoccupait, que le fait de pouvoir travailler ou non et de le faire dans des conditions qui leur permettent d'accorder du temps à l'enfant. Cette priorité accordée à l'enfant et au temps pour s'en occuper conduit la plupart d'entre elles, une fois la décision prise, à redéfinir leurs stratégies professionnelles vers des secteurs dotés d'horaires moins contraignants et de conditions de travail permettant de concilier maternité et emploi. D'autres, qui n'ont pas cette possibilité, misent sur un retrait temporaire d'emploi, si leur conjoint peut assumer seul dans l'immédiat ou à plus long terme la subsistance d'une jeune famille. En l'absence d'un soutien conjugal au plan économique, des mesures de soutien

social en général conçues pour d'autres fins (lutte contre la pauvreté, études, assurance-santé et assurance-chômage) ont permis à quelques femmes de poursuivre une maternité issue d'un échec de contraception.

Affirmant la valeur sociale et affective de l'enfant, toutes ces femmes affirment donc en premier lieu que leurs choix de vie ne sont pas basés d'abord sur des calculs du coût de l'enfant ; mais des formes de calcul ou des stratégies intégrant des aspects économiques de la procréation sont néanmoins évoquées dans des discours faisant appel à bien d'autres dimensions. C'est à l'intérieur de ce double discours ou plutôt de ces discours presque toujours à plusieurs niveaux et où se dessinent les profils des conditions de vie variables qu'il faut chercher à saisir la complexité des attitudes exprimées face aux politiques qui concernent directement ou indirectement la natalité² : « Ils donnent de l'argent au troisième. Mon dernier était trop vieux pour en profiter », dit une femme qui a consacré toute sa vie à ses enfants et au bénévolat pour la jeunesse, « mais je trouve que c'est pas une raison d'avoir un enfant parce qu'ils nous donnent ça. Un enfant c'est plus cher, puis on a pas un enfant pour de l'argent » (mère de trois enfants, au foyer, conjoint employé du secteur public).

Cette informatrice s'empresse d'ajouter que ses enfants ne manquent de rien. Elle évoque pourtant les contraintes financières subies par une famille de trois enfants vivant d'un salaire unique et qui n'a pas suivi l'élévation du coût de la vie. Elle souligne en particulier le coût prohibitif des loisirs et critique les mesures fiscales qui, à son avis, défavorisent les gens mariés. C'est leur condition financière qui a incité ces parents à ne pas avoir un quatrième enfant.

Disant pour sa part n'attendre rien de l'État, une autre jeune femme, enceinte du deuxième enfant, a mis sa carrière temporairement en veilleuse pour s'occuper de ses enfants le temps de leur petite enfance ; bien qu'elle base ses choix de vie sur des valeurs surtout affectives et éducatives, elle évoque les contraintes financières découlant des besoins d'une famille. Ce sont des calculs d'ordre économique qui l'ont incitée à miser sur l'emploi du conjoint plutôt que sur le sien, très peu rémunérateur :

Je suis appuyée premièrement par mon conjoint puis par moi-même [...] Deuxièmement, j'ai une famille qui est aussi très présente, donc, à ce niveau-là, je n'ai besoin de rien ; puis troisièmement, l'État, j'attends pas après lui pour rien. C'est pas les allocations familiales, du moins à date, qui vont me faire changer d'idée. Des soutiens, je ne vois pas. Peut-être plus tard, dans quelques années, je vais trouver qu'il y a des manques en quelque part, mais pas pour l'instant... [mère au foyer, artiste qui a quasi interrompu sa pratique ; conjoint professionnel du secteur artistique, contractuel].

Les aspects économiques vont bien au-delà du coût lié à l'enfant ; ils se répercutent sur les modalités de leur prise en charge quotidienne par un ou deux parents, qui dépendent à la fois des conditions de vie de la famille, des possibilités d'emploi de chaque conjoint et des modèles de parentalité entretenus par chacun d'eux. Par exemple, le témoignage suivant illustre le conflit entre la recherche d'un emploi stable par le père, qui voudrait jouer un rôle paternel de partage mais qui, étant alors moins bien rémunéré, ne pourrait facilement combler les besoins immédiats d'une famille dont il est actuellement le seul salarié. Le modèle du pourvoyeur se profile comme à regret dans ce témoignage de la mère :

Moi, je l'influence dans ce sens : bien, on a besoin de toi. Je ne devrais pas parce que je devrais penser à quelque chose de plus stable. Mais tu vois, ça joue maintenant sur un chiffre là : c'est 500 dollars, pas moins que ça par semaine [...] Sinon, bien, on va manger du beurre d'arachides. Ça coûte cher, surtout avec deux enfants, puis ce que tu veux leur donner, c'est du lait maternisé, c'est ci, c'est ça, c'est la garderie, c'est tout ce que ça implique, les vêtements et tout [mère d'un enfant, étudiante à temps partiel au niveau universitaire, attend le deuxième ; conjoint employé du secteur commercial].

Une première naissance survenue dans un contexte de salaire unique fut suivie pour la mère de bénévolat, de travail à temps partiel, puis d'un retour aux études à plein temps ; l'année suivant cette naissance, les deux parents sont retournés aux études et ont subsisté avec le prêt et bourse³ de la mère et l'allocation de formation en emploi du père :

Alors l'année que moi j'étais à l'université, lui, il faisait son année à l'Institut x. Ça fait que ç'a été l'enfant à la garderie, les prêts-bourses...

Cette stratégie de formation est modifiée à l'arrivée du second enfant ; les études à plein temps combinées avec le soin de deux enfants seraient trop astreignantes et la petite rente reçue de la famille d'origine serait déduite du montant de « prêt et bourse » obtenu. La mère opte donc pour des études à temps partiel et le recours à de

petits emplois occasionnels, quitte à repousser dans un avenir lointain l'obtention d'un diplôme.

Si quelques femmes ont poursuivi des études au moment d'une grossesse ou pendant que les enfants sont en bas âge, une seule mentionne les « prêts et bourses » comme source de revenus principale, au moment où elle a décidé de poursuivre une grossesse non planifiée. Désirant depuis longtemps devenir mère, elle avait auparavant choisi à deux reprises d'interrompre une grossesse en raison de conditions économiques peu propices à la formation d'une famille :

Oui, je suis à l'université, je vis sur les « prêts et bourses » [...] mais il est arrivé. Là, j'ai dit à mon copain : bon, c'est ça qui se passe, puis moi, mon choix est fait, je garde cet enfant, je le mène à terme. T'acceptes de le vivre avec nous ou tu t'en vas. C'était ça [mère d'un enfant, employée à temps plein ; conjoint semi-professionnel, précaire].

Dans un contexte de revenus précaires, l'arrivée de l'enfant entraîne ici le passage du régime de « prêts et bourses » aux prestations d'aide sociale pour deux ans. Quatre des vingt mères ont eu recours à l'aide sociale à la suite d'une naissance⁴. Mesure substitutive d'un pourvoi paternel défaillant ou absent, le recours à ce mode de subsistance risque en certains cas de confirmer la mise à distance du père. De futurs parents reporteront le projet de cohabiter pour ne pas perdre leurs prestations ; cette crainte peut même conduire à éviter la reconnaissance officielle de paternité. Pour une jeune famille de trois enfants, qui vit de prestations liées au handicap du père, les incitations de la mère pour sortir du régime d'assistance lui semblent avoir joué un rôle dans les conflits qui les ont menés au divorce.

L'interruption d'emploi des jeunes mères au moment des naissances et les aménagements des

soins aux nouveau-nés requièrent un remplacement temporaire du revenu des mères. Quand celles-ci retournent au travail, il leur faut prévoir et assumer la garde de l'enfant. Qui paie pour l'enfant, qui l'élève et qui le garde, les enjeux impliquent sans doute d'abord les parents de l'enfant, qui, avec leurs ressources personnelles, peuvent trouver dans leur environnement un soutien plus ou moins riche à l'exercice de leur parentalité. Ces enjeux concernent également les collectivités et les États, qui favorisent plus ou moins le remplacement du salaire maternel (Léridon, 1992) et la garde des enfants.

Le congé de maternité et ses substituts

Parmi les femmes rencontrées, dont une majorité ont des emplois non réguliers, très peu (deux sur vingt) ont en réalité bénéficié du congé de maternité rémunéré prévu par la loi depuis 1972 pour les travailleuses cotisant à l'assurance-chômage⁵. Cela renvoie aux lenteurs de l'établissement professionnel parmi les femmes des cohortes récentes. Quelques autres y auraient droit, occupant des emplois des secteurs public ou parapublic, mais, comme le révèle le témoignage suivant, elles ont reporté la formation d'une famille après l'établissement professionnel :

Parce qu'on a besoin d'argent, de deux salaires, bien sûr [...] au moins, je sais que je vais profiter du minimum auquel j'ai droit, je ne sais pas combien de semaines de maternité. Mais non, ça ne me dérange pas, pas du tout, parce que comme on travaille longtemps à l'extérieur de la maison, à un moment donné on a le goût de retourner à la maison et de prendre le temps de faire certaines choses [...] de remodeler la maison, de préparer l'arrivée de l'enfant et tout ça. Et donner le temps [couple d'employés mariés depuis dix ans, secteur public, sans enfants].

Dans une famille où les deux parents ont des emplois à temps

plein et où la femme bénéficie des congés de maternité mieux indemnisés du secteur public, le calcul du coût d'un retrait d'emploi, tout juste encouru pour la naissance du deuxième enfant, conduit néanmoins cette employée à écarter l'idée d'une troisième naissance qu'elle et son conjoint auraient souhaitée à condition de pouvoir demeurer plus longtemps à la maison avec le bébé :

En tout cas moi j'aurais aimé ça rester à la maison pour celui-là, au moins passer deux ans ; parce qu'on avait droit à deux ans, à mon travail, on avait le droit de prendre deux ans et de revenir au même poste. Et puis financièrement, bon, on venait de s'acheter une maison il y a trois ans ; il y a quand même des dépenses, et le coût de la vie... Dix ans plus tard, avoir un enfant, il y avait des choses que j'avais oubliées : entre autres combien ça coûtait. Là je commence à comptabiliser ça, je suis rendue, oui, dans les quatre chiffres, puis ça va vite, hein, s'équiper — parce que moi je n'étais plus équipée pour un enfant — donc j'ai dû recommencer. Mais, avoir eu un peu plus d'argent ou avoir eu la possibilité de... par exemple, avoir été à loyer... J'aurais aimé ça prendre deux ans [de congé] puis... On y pense encore. Lui, il aimerait bien en avoir un autre. Oui, son deuxième, mon troisième [rires]. Mais c'est ça, c'est le côté financier ; être sûre d'arrêter de travailler deux ans, j'en aurais un autre [mère de deux enfants, famille recomposée, employée du secteur public, conjoint employé du secteur commercial].

Habituellement dépourvus d'avantages sociaux, les emplois contractuels et précaires, qui sont les plus fréquents parmi les répondantes, ne comportent pas de compensation financière pour les retraits liés aux maternités. Les naissances ont été financées selon les cas par le revenu du conjoint, par des économies personnelles, par l'aide des proches mais aussi par diverses mesures sociales. Une jeune femme œuvrant dans les services personnels du secteur privé conteste légalement sa mise à pied en cours de grossesse. Deux autres

futures mères quittent d'elles-mêmes un emploi précaire. Une contractuelle à l'emploi de l'université sollicite et obtient un « congé de maternité sans solde » avec possibilité de retour en poste, disant « ils n'avaient jamais vu ça ! ». Une jeune professionnelle travaillant à contrat mène successivement trois grossesses avant 25 ans ; elle prend, à ses frais, trois mois de congé pour les deux premières, s'absentant six mois à la troisième naissance. Une autre qui travaille sur des projets subventionnés préfère ne pas déclarer sa grossesse et recueillir une année de prestations de chômage, plutôt qu'un congé de maternité de durée plus réduite. Les prestations de chômage ou des compensations reçues suite à des accidents sont mentionnées dans quelques entrevues, mais il est difficile de savoir si une grossesse est simplement survenue dans ces contextes ou si elle fut planifiée. Au sein de cette cohorte, les statuts d'emploi sont d'ailleurs multiples pour plusieurs, qui œuvrent simultanément dans quelques secteurs : elles sont à la fois aux études et bénévoles dans des projets communautaires dont les participations rémunérées et de courte durée sont occasionnellement suivies de prestations.

Pour un couple à deux revenus, qui envisage depuis longtemps une naissance, un accident de travail survenu à la jeune femme a été compensé par des prestations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ; ces prestations servent à défrayer un retour aux études et coïncident avec l'arrivée d'un enfant et l'achat d'une maison. Ici, l'évocation d'une seconde naissance, pour l'instant reportée à plus tard à cause des études à terminer, est accompagnée d'une conception de la vie familiale qui suppose que l'enfant en bas âge soit gardé à domicile par l'un ou l'autre de ses parents :

Une stabilité économique, c'était bien important pour nous aussi [...] oui, absolument. Peut-être pas nécessairement une maison, mais d'avoir le choix de travailler ou de ne pas travailler ; que ce soit lui ou que ce soit moi. Parce qu'il est aussi conscientisé au niveau de la croissance de son enfant, et lui est aussi près de l'enfant, je veux dire c'est lui qui [...] prenait beaucoup de congés sans solde aussi quand j'étais aux fins de session [mère d'un enfant, employée du parapublic en congé de maladie, termine des études universitaires ; conjoint employé du secteur parapublic].

En l'absence de tout revenu d'emploi comportant des avantages sociaux, par exemple pour les personnes vivant de projets subventionnés à très court terme ou pour les femmes en situation de monoparentalité, les prestations d'aide sociale peuvent tenir lieu de soutien à la maternité. Un témoignage permet de saisir comment une telle situation, correspondant à des conditions de vie minimales, acceptée lors d'une première grossesse, est jugée impossible avec deux enfants :

J'ai eu ma fille, j'ai terminé mon certificat, puis je suis restée à la maison deux ans, je me suis mise sur le Bien-être social ; et c'était un choix d'avoir très peu matériellement, mais... c'était entier ce que j'avais à vivre avec ma fille, le contact des deux premières années, c'était important pour moi d'être là. Mais là, maintenant que j'ai un salaire [...] et puis, on a des frais qui s'ensuivent, recommencer, avoir un congé de maternité de quatre mois, puis retourner travailler et faire garder mon bébé de quatre mois, ça me tente pas [mère d'un enfant, employée à temps plein ; conjoint semi-professionnel, précaire].

Il est rare que les femmes n'expriment aucune réticence à faire garder leur poupon de quelques mois, mais tôt ou tard les mères travailleuses doivent recourir à des formes régulières de garde et les parents combinent diverses formules selon les ressources disponibles, les temps de garde requis et l'âge des enfants. Celles qui demeurent au foyer pour s'en

occuper recourent aussi parfois au gardiennage pour poursuivre des études ou des activités personnelles, ou vaincre l'isolement découlant d'une maladie, d'une rupture. Malgré les réticences exprimées par trois répondantes, pour la majorité le gardiennage et la garderie font désormais partie des modes de vie.

Faire garder son enfant : l'âge des enfants et les styles de vie

Malgré l'existence ancienne de diverses institutions exerçant des fonctions de garde pour des mères malades ou au travail, le soutien de l'État aux services de garde est un phénomène relativement récent au Québec. D'abord reconnu à l'intérieur du Plan Bacon, en 1974, le principe a été officialisé dans une loi en 1979, le gouvernement créant alors l'Office des services de garde à l'enfance. L'aide financière à la garde d'enfant répond aux objectifs de soutien au travail des parents mais aussi à divers problèmes auxquels font face certains types de famille ; elle prend la forme de subventions aux garderies régies, d'allocations ou de déductions fiscales pour frais de garde (Conseil de la famille, 1993).

Un certain nombre de couples se partagent le soin de l'enfant, mais il s'agit habituellement de cas où la mère travaille ou étudie selon des horaires de travail réduits.

« Quand les hommes s'occupent de l'enfant, ils disent qu'il gardent. Moi je ne dis pas que je garde », note l'une d'elles. « On a beaucoup négocié sur les horaires », dit une autre, évoquant un enjeu un peu conflictuel autour de ce partage du soin des enfants. Mais ce n'est pas toujours le cas et de nouveaux modèles inspirés d'un principe d'équité se dessinent et s'affirment ici et là. Dans l'ensemble, la garde des enfants demeure imprégnée par le genre et semble perçue comme le remplacement de la mère. Le recours à des gardiennes en dehors du couple parental est plus fréquent quand la mère retourne au travail et possède de ce fait des ressources monétaires personnelles. Quelques-unes privilégient toujours, pour les premiers âges, la présence d'une grand-mère, d'une sœur, d'une belle-sœur ou d'une personne à domicile, parfois assimilée à la parenté. La difficulté d'obtenir des reçus pour déduction fiscale est alors soulevée. Parce que l'enfant est plus âgé, que la parenté n'est pas disponible, que les besoins sont différents, d'autres recourent aux garderies subventionnées.

Sans décrire les diverses modalités de la garde, qui recourent largement les modèles observés par Dandurand et Ouellette (1992), il importe d'examiner pour notre propos la perception des coûts de la garde, explicitement associés dans certains discours aux projets de procréation. Les coûts de la garde entrent dans la perception des calculs du coût d'un enfant additionnel. Ces coûts sont aussi mis en regard du salaire réel ou potentiel de la mère (rarement du père), réduisant les retombées économiques immédiates d'une réinsertion au travail de travailleuses faiblement rémunérées. Outre les coûts encourus, mentionnés ici et là, c'est aussi la difficulté d'organisation de la vie quotidienne et en particulier

les problèmes d'horaires qui suggèrent que les équipements de garde seraient inadaptés à certaines conditions de travail des mères.

Je suis subventionnée au maximum, en garderie, ça me coûte 29,75 dollars par semaine, mais quand j'ai obtenu un contrat le soir, je payais une gardienne à 20 dollars par soir, j'en gagnais 50. Je gagnais 250 dollars par semaine, ça me coûtait 100 dollars de gardienne. Il n'y en a pas de garderie le soir, t'es pas subventionnée quand tu prends une petite gardienne le soir. Bien, ça va me coûter des fortunes en gardienne [mère d'un enfant, artiste, en programme de développement d'emploi, seule].

Dans une famille de deux enfants dont les parents travaillent, la difficulté de recruter des gardiennes est invoquée comme principal motif pour écarter le projet d'un troisième enfant. Dans son récit, qu'elle intitule la saga des garderies, la répondante critique la rigidité des règlements qui interdisent aux personnes détentrices de prestations d'aide sociale de compléter leurs revenus par la garde d'enfants à domicile. La prime au troisième enfant (une des rares mentions dans ce corpus) ne pèse pas lourd en regard de ces problèmes de gardiennage :

C'est pas les 5000 dollars qu'ils donnent... Ça aide un certain nombre de situations familiales... Quand même ils me donneraient 5000 dollars, c'est pas ça qui fait pencher la balance ; je ne suis pas rendue là. Tu fais pas un enfant pour ça [mère de deux enfants, semi-professionnelle à temps partiel ; conjoint professionnel à son compte].

Dans le témoignage suivant, c'est l'ensemble des contraintes économiques, faibles revenus, coûts du gardiennage mais aussi double tâche de cette mère responsable de tous les aspects de la vie familiale, qui motive une mise à l'écart de tout autre projet d'enfant :

Ce qui fait que je trouve ça très difficile de devoir assumer deux tâches. Et je m'étais dit, bon, évidemment, si j'avais eu [...] une relation avec un homme [...]

qui aurait eu plein de fric et puis que j'aurais pas eu besoin de me préoccuper de gagner ma vie, bien oui, j'en aurais eu d'autres enfants, parce que j'aime ça en soi avoir des enfants. Ça m'épanouit beaucoup. Sauf que ce n'était pas le cas, je dois gagner ma vie en même temps, je me disais : là j'en ai eu une, elle va à la garderie, j'ai des frais à assumer, j'ai ci, j'ai ça. Là si j'en ai deux, si j'en ai trois, comment je me débrouille ? Je vais être obligée de prendre des congés de maternité, retourner au travail après, bon, cinq mois ? Mais quitter un bébé de cinq mois, ah moi, ça me faisait perdre la tête, je me disais : je ne veux pas assumer ça à moitié [entrevue citée plus haut : employée à temps plein, conjoint semi-professionnel, précaire].

Pour certaines femmes qui pourraient bénéficier des congés de maternité mais qui voient l'essoufflement de jeunes collègues répartissant leur énergie entre maison, garderie et bureau, le temps de l'enfant n'est pas encore venu.

Conclusion. Les politiques sociales : quand vient le temps de l'enfant et après

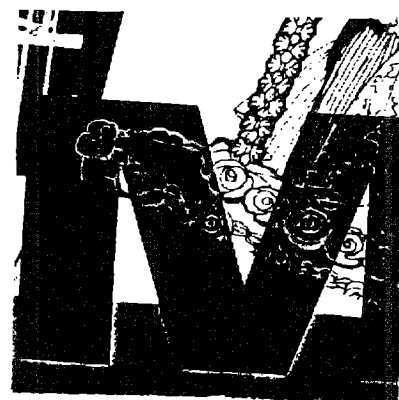
L'analyse des discours de 29 Québécoises dans la trentaine, rencontrées en 1992, fait donc apparaître une assez grande diversité des références aux politiques sociales dans les témoignages livrés autour des projets de procréation. Ces mentions sont sans doute bien en deçà des mesures réelles dont ont pu bénéficier certaines familles, du moins si l'on envisage la diversité des politiques pouvant se traduire en termes d'investissements collectifs directs ou indirects touchant les enfants (Simard, 1994). Si notre enquête orientait les témoignages du côté de la perception des obstacles et des soutiens de divers ordres à la réalisation des projets de procréation, la méthode n'impliquait pas de relevés systématiques des mesures sociales mais suscitait plutôt des récits descriptifs de trajectoires de vie. Aussi est-ce d'avan-

qu'il faut en interpréter les mentions dans les discours.

En regroupant ces extraits de témoignages, il importe de remettre en perspective ce qu'ils révèlent des projets individuels et des valeurs familiales des auteures de ces propos. Pour elles, avoir un enfant, ce n'est pas se procurer un bien, c'est créer un être distinct de soi, c'est entrer dans une relation, constituer une famille. On veut être présent à cet enfant, lui accorder du temps, lui donner ce qu'il y a de mieux, l'éduquer. Les conceptions de la parentalité qui s'affirment dans ces propos renvoient presque toutes aux difficultés d'exercer la parentalité selon ces exigences élevées, qui présupposent une présence parentale dans les premières années de vie, alors que se crée le lien à l'enfant. Cette norme de présence n'est plus exclusive à la mère mais inclut aujourd'hui le père.

Pourtant, les conditions du marché du travail et certaines réglementations favorisent une prise en charge surtout maternelle, si bien que l'on peut faire l'hypothèse d'un décalage entre les transformations des représentations de la parentalité vers des modèles égalitaires de partage et les distinctions de genre induites par les conditions de vie. Diverses stratégies sont envisagées qui impliquent un retrait de la mère de la vie professionnelle, financé selon les cas par un congé de maternité suivi d'un recours au gardiennage, par un retrait du travail financé par les économies du couple et (ou) par le salaire du conjoint, ou par un retrait partiellement financé par divers types de mesures sociales.

Si les politiques sociales et familiales visent depuis quelques décennies à atténuer l'impact des retraits du marché du travail au moment d'une naissance, elles ne prennent pas suffisamment en considération les défaillances actuelles des structures de l'emploi qui tou-



129

chent les nouveaux arrivés de façon accrue et disproportionnée. Malgré l'élévation de l'âge moyen à la première maternité, la majorité des naissances surviennent encore dans la vingtaine et de plus en plus dans des contextes où les jeunes femmes ne peuvent se prévaloir des congés de maternité prévus dans les lois et les conventions collectives (Conseil de la famille, 1990). Certaines sont toujours aux études, d'autres participent à des programmes ou occupent des emplois assurant des revenus à très court terme. Que, dans un tel contexte, des mesures sociales prévues à d'autres fins soient parfois utilisées comme revenus de remplacement du salaire maternel, nul ne saurait s'en étonner.

Par ailleurs, les coûts de la garde, qui, plus que tout autre coût, mettent en relief dans les perceptions les coûts associés à la présence d'un enfant, semblent perçus surtout en regard du salaire de la mère, ce qui dans plusieurs cas réduit l'avantage immédiat d'un retour au travail des femmes à temps partiel ou dans des emplois peu rémunérés. Ici, les manques au sein d'une politique de garde se répercutent bien au-delà des besoins immédiats.

Dans les discours sur les projets de procréation, on peut cependant saisir la présence de politiques familiales et sociales diverses, en

particulier de celles qui financent le retrait d'emploi de la mère au moment des naissances ainsi que la garde des enfants. On peut aussi entrevoir leur retentissement à plus long terme sur les trajectoires éducatives, professionnelles et parfois même conjugales de certaines mères. Il importerait donc de réexaminer l'ensemble des politiques touchant les familles en tenant compte des exigences de la parentalité, des contextes de formation prolongée au cours de la vingtaine et des difficultés actuelles d'insertion au travail des jeunes parents, qui en laissent plusieurs en deçà des congés de maternité et autres mesures disponibles sur une base d'emploi régulier.

Denise Lemieux
INRS-Culture et société

Notes

- ¹ L'étude « Le désir d'enfant : du projet à la réalisation » a été subventionnée par le CQRS (Conseil québécois de la recherche sociale) pour 1990-1992. Elle a été réalisée par Renée B.-Dandurand (dir.), Léon Bernier et Denise Lemieux (coresponsables du projet) et Germain Dulac.
- ² Au Québec, depuis 1988, la loi sur les allocations d'aide aux familles prévoit le paiement d'une allocation à la naissance dont le montant varie selon le rang de naissance de l'enfant. Les montants octroyés en 1990, année du début de notre enquête, étaient de 500 dollars (environ 2000 francs) pour le premier enfant, de 1000 dollars (environ

4000 francs) pour le second et de 6000 dollars (environ 24 000 francs) pour le troisième et les suivants. Deuxièmement, la loi prévoit un paiement trimestriel d'allocations familiales dont le montant varie selon le rang de l'enfant. En 1990, ce montant était de 10 dollars à 20 dollars environ (de 40 francs à 80 francs) par mois pour chaque enfant. Troisièmement, une allocation pour jeune enfant de moins de six ans (variant également selon le rang) est attribuée au parent qui assume la responsabilité de l'enfant au foyer ; leur montant variait en 1990 entre 9 dollars et 44 dollars par mois (soit 36 francs et 176 francs environ) par jeune enfant. Plus élevées, les allocations familiales d'origine fédérale, qui étaient octroyées jadis sur une base universelle, sont de plus en plus sélectives selon le revenu. Depuis 1993, elles ont été combinées avec des crédits d'impôt pour enfant en une seule mesure de prestation fiscale intégrée pour enfants, qui est modulée selon les revenus des familles, et favorisent désormais les familles à faibles revenus (Simard, 1994).

- ³ La loi sur l'aide financière aux étudiants prévoit l'octroi aux étudiants de niveau post-secondaire de prêts sans intérêts dont le montant dépend de la situation d'autonomie de l'étudiant vis-à-vis de sa famille d'origine. Sont déclarés sans contribution familiale ceux qui répondent aux critères suivants : vivre en ménage autonome depuis deux ans, être depuis au moins deux ans sur le marché du travail, être marié, avoir un enfant à charge, attendre un enfant depuis au moins 20 semaines, avoir obtenu un diplôme de premier cycle. Une bourse peut compléter le prêt selon les besoins de l'étudiant et ses charges familiales (Simard, 1994 : 15).
- ⁴ Deux programmes d'assurance sociale dits de « dernier recours » existent au Québec depuis 1990 : Apte et Soutiens financiers (Simard, 1994). Différenciés par le degré de disponibilité au travail des clientèles, ils ont pris le relai des anciennes mesures d'aide sociale. Les expressions « aide sociale » et « BS » (pour bien-être social) persistent dans le vocabulaire.
- ⁵ La loi canadienne prévoit le financement des prestations de maternité, des prestations parentales et des prestations d'adoption à partir de l'assurance-chômage. Pour obtenir ces prestations, il faut avoir occupé un emploi assurable pendant 20 semaines au cours des 52 dernières semaines. Une loi québécoise d'allocation de maternité finance les deux semaines de délai avant l'obtention de l'assurance-chômage. Une loi québécoise sur les normes de travail prévoit en outre un congé parental avec prestations de 10 semaines ainsi qu'un congé parental non indemnisé de 34 semaines. Depuis 1991, la période de versement des prestations de maternité couvre au total 30 semaines, soit 20 semaines de congé de maternité et 10 semaines de

congé parental. Celles-ci peuvent être combinées et les prestations être attribuées au père ou à la mère. Les montants sont fonction du salaire et calculés au pourcentage de 55 % à 60 %. Il existe en outre une loi de retrait préventif de la travailleuse enceinte qui prévoit, en cas de danger pour la santé, une réaffectation de poste ou un congé indemnisé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (Simard, 1994).

Bibliographie

- BEAUJOT, R., E. M. GEE, F. RAJULTON et Z. R. RAVANERA. 1995. *La Famille au long de la vie*. Statistique Canada, coll. La Conjoncture démographique, chapitre 2 : Situation familiale des personnes d'âge moyen (mariage, enfants, travail).
- CONSEIL DE LA FAMILLE. 1993. *Les Services de garde au Québec : un équilibre précaire*. Québec, le Conseil, 66 p.
- CONSEIL DE LA FAMILLE. 1990. *Être jeune et parent... oui, mais...* Québec, le Conseil, 26 p.
- DANDURAND, R. B., et F.-R. OUELLETTE. 1992. « Travail des mères, garde des enfants et soutien de l'entourage dans trois quartiers montréalais », dans R. B.-DANDURAND et F. DESCARRIES, dir. *Mères et travailleuses. De l'exception à la règle*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, chapitre 5.
- DANDURAND, R. B., L. BERNIER, D. LEMIEUX et G. DULAC. 1994. *Le Désir d'enfant : du projet à la réalisation*. Rapport de recherche déposé au Conseil québécois de la recherche sociale, 317 p.
- DUCHESNE, L. 1993. *La Situation démographique au Québec*. Québec, Les Publications du Québec, chapitre 5.
- LEFEBVRE, P. L. BROUILLETTE et C. FELTEAU. 1994. « Les effets des impôts et des allocations familiales sur les comportements de fécondité et de travail des Canadiennes, 1975-1987 : résultats d'un modèle de choix discrets », *Population*, 2 : 415-456.
- LEMIEUX, D., et L. BERNIER. 1993. « La transmission intergénérationnelle dans les projets de procréation : une approche qualitative et subjective des changements démographiques au Québec », *International Journal of Canadian Studies/ Revue internationale des études canadiennes*, hors série (hiver) : 85-102.
- LÉRIDON, H. 1995. *Les Enfants du désir*. Paris, Julliard, chapitre 13, L'enfant, l'argent et l'État.

- LEWIS, J. 1992. « Gender and the Development of Welfare Regimes », *Journal of European Social Policy*, 2, 3 : 159-173.
- OPPENHEIM MASON, K. 1991. « Multilevel Analysis in the Study of Social Institutions and Demographic Change », dans Joan HUBER, éd. *Macro-Micro Linkages in Sociology*. American Sociological Association Presidential Series, Newbury Park, Sage Publications : 223-243.
- PITROU, A. 1994. *Les Politiques familiales. Approches sociologiques*. Paris, Syros, 287 p.
- ROCHON, M. 1989. « La vie reproductive des femmes aujourd'hui. Le cas du Québec », *Cahiers québécois de démographie*, 18, 1 : 15-59.
- SIMARD, J.-P. 1994. *Mesures d'aide à la famille*. Québec, Les Publications du Québec, 43 p.